



ACEF de Québec
570, rue du Roi
Québec G1K 2X2
Tél : (418) 522-1568
Fax : 522-7023
acefque@mediom.qc.ca

Québec, ce 17 novembre 2010

Me Véronique Dubois,
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse, Case Postale 001
800, Place Victoria, 2e étage, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3746-2010, Demande d'autorisation du projet CATVAR
Demande de participation de l'ACEF de Québec à l'audience

Chère consoeur,

Suite à l'avis du 5/11/2010 de la tenue d'une audience portant sur la demande d'autorisation du projet CATVAR par HQD, l'ACEF de Québec demande le statut d'intervenant à l'audience R-3746-2010. Vous trouvez annexé le budget prévisionnel établi sur la base des connaissances qui nous sont disponibles à ce jour.

1) Intérêt et représentativité dans la présente cause :

L'ACEF de Québec défend les droits et intérêts des consommateurs, spécialement mais non exclusivement, ceux à faible et modeste revenu au niveau régional, provincial et canadien depuis plus de 40 ans, de même elle intervient devant la Régie de l'énergie depuis 1998. Elle s'est auparavant impliquée directement ou en tant que membre actif de la FNACQ (Fédération nationale des associations de consommateurs) sur les plans de développement d'H.Q. (à compter de 1990) et les demandes de hausses tarifaires d'H.Q. (depuis les années 70).

L'ACEF a ainsi participé à toutes les causes tarifaires du Distributeur en s'impliquant sur la plupart des groupes de travail découlant des décisions de la Régie de l'énergie ainsi qu'aux causes sur le plan d'approvisionnement 2008-2017 d'HQD (R-3648-07) et sur la suspension des livraisons d'électricité de TCE pour 2011 (R-3734-10).

L'ACEF est aussi intervenue dans la cause R-3725-2010 portant sur l'examen des normes de qualité de l'onde et des modalités applicables aux manquements aux conditions de service d'électricité d'H.Q, la présente cause présente des liens évidents avec la qualité du service.

Nous croyons donc pouvoir apporter une analyse et des recommandations utiles et pertinentes au dossier dans le meilleur intérêt des consommateurs/trices du Québec.

2) Sujets d'intérêt et enjeux que l'ACEF de Québec entend débattre :

L'ACEF de Québec entend traiter de la justification de ce projet d'investissement (HQD-1 doc. 1 : bénéfices énergétiques section 2; bénéfices économiques section 4, p. 23 à 29) ainsi que de ses coûts (section 3, page 18 à 22) et impacts sur les tarifs (p. 27 à 29) et la qualité du service (p. 29), ainsi que le traitement réglementaire des coûts.

1) Nous voulons nous assurer que des économies réelles d'électricité pourront effectivement bénéficier aux clientèles d'HQD. Nous voulons vérifier que les économies existent vraiment pour notre réseau considérant l'importance que prend le chauffage de l'eau et de l'espace. Nous considérons à priori que l'abaissement de tension implique que les systèmes de chauffage devront opérer plus longtemps pour livrer la même quantité de chaleur et que les ventilateurs/pompes etc. devront opérer plus longtemps pour fournir le même niveau de service (chauffage établi en fonction d'une température intérieure souhaitée). Il en va aussi de certains appareils comme les sècheuses, poêles, grille-pain etc.. Les appareils modernes peuvent aussi ajuster le courant entrant en fonction de la tension et donc la puissance utilisée en bout de ligne n'est pas changé pour ce type d'appareil. À priori nous pensons que les économies les plus importantes peuvent résider dans la réduction des pertes résistives sur les lignes et les transformateurs du réseau électrique. Pour ce qui est des économies réelles pour les clientèles nous pensons que la preuve reste à faire dans le fin détail.

2) Nous voulons nous assurer que la satisfaction des clients à l'égard de la qualité du service a été correctement évalué dans l'expérience tenue sur le réseau du poste Pierre-Boucher (pages 13 à 16 de HQD-1 doc. 1).

L'évaluation de la qualité de service est basée sur les perceptions des clients qui selon notre compréhension n'ont pas été informés des changements effectués par HQD sur le réseau de Pierre-Boucher. Les indices, quantifiés et mesurés par HQD, sur la qualité de l'onde devraient aussi être pris en compte pour évaluer l'impact de l'asservissement de tension sur la qualité du service pour prouver que la qualité de l'onde ne se dégrade pas. Enfin nous voulons nous assurer que l'asservissement de tension sur une partie du réseau n'aura pas d'impact sur le reste du réseau non sujet à un tel contrôle de tension.

3) Nous voulons aussi nous assurer que l'évaluation des coûts et de la rentabilité économique du projet CATVAR (p. 23 à 29 de HQD-1 doc. 1) est correctement effectuée et que les bénéfices ne sont pas surestimés et que les impacts tarifaires seront mitigés et compensés dans le futur.

Nous questionnons par exemple le calcul des coûts du projet (page 21 de HQD-1 doc. 1) basé sur l'expérience au poste Pierre-Boucher (la généralisation à un projet de plus grande envergure implique t-elle une réduction des coûts unitaires), le calcul de la contingence (qui représente un pourcentage de plus de 15% des coûts de base), sur l'inclusion ou non dans l'analyse des coûts supportés par HQT, sur les charges déjà engagés (p. 22) et à venir et sur le traitement réglementaire des coûts (p. 30) où la Régie ne serait qu'informé des dépassements de coûts.

4) Conclusions recherchées et recommandations l'ACEF de Québec :

1) Nous voulons de bonne garanties que le projet d'investissement sera rentable et vraiment dans l'intérêt des clientèle d'HQD, que les économies pour les clientèles seront au rendez-vous et que les impacts tarifaires seront minimisés et les bénéfices énergétiques et économiques maximisés.

2) Nous voulons aussi que les coûts du projet soient clairement établis, contrôlés de manière serrée et que le suivi de l'évolution du projet et de ses coûts soit transparent rigoureux et que tout dépassement de coût soit justifié et autorisé (si les coûts dépassent certaines balises raisonnables) par la Régie de l'énergie.

* Les conclusions recherchées et recommandations seront précisées et présentées à la Régie après analyse du dossier et après que le CA de l'ACEF de Québec aura pris position sur les enjeux et recommandations finales à faire.

5) L'ACEF de Québec sera représentée par :

Denis Falardeau (avocat), denis-falardeau-acefque@mediom.qc.ca et
Richard Dagenais (analyste), richarddagenais@ca.inter.net.

Espérant le présent document conforme, veuillez agréer chère consœur, nos salutations distinguées.

Denis Falardeau
Avocat
ACEF de Québec.

Cc par courriel : Me Jean-Olivier Tremblay, procureur d'Hydro-Québec